

Le 1^{er} mars 2024, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 7 mars 2024 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire WINTZ Marc.

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, adjoints, CLAD Céline, DAUPLAIS Éric, DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, HAUMESSER Karin, MEYER Mathieu, RETTER Jean-Marie, RUFF Michael, SCHOTT Bernard
Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno, RUSCH Nicolas

Nombre de membres élus : 15	En exercice : 15	Présents : 13
------------------------------------	-------------------------	----------------------

.....

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 19/01/2024
- 3) Attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 4) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- 5) Compte administratif 2023
- 6) Compte de gestion 2023
- 7) Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 8) Budget primitif 2024
- 9) Lot de chasse N° 515C02 : approbation de 2 permissionnaires supplémentaires
- 10) Forêt communale
 - a. Renouvellement d'engagement à la certification forestière PEFC
 - b. Prévision de coupes pour 2024
- 11) Divers

1) DÉSIGNATION D'UN/UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Anne STEY comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19/01/2024

Le procès-verbal de la séance du 19/01/2024, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) 2024-02 – ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, **le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :**

- Signature d'un contrat pour la protection des données et système de sauvegarde externalisé auprès de STI Bureautique pour une durée de 63 mois, au prix de 109 € HT/mois.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette décision.

4) 2024-03 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2024

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Par délibération du 2 février 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 à :

Taxe d'habitation (TH)	11,05 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	28,50 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	34,93 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de maintenir** les taux d'imposition en 2024, à savoir :

Taxe d'habitation (TH)	11,05 %
Taxe sur le Foncier Bâti (TFPB)	28,50 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFPNB)	34,93 %

5) 2024-04 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le compte administratif de l'exercice 2023 présenté par le Maire, à savoir :

• Section de fonctionnement

Dépenses prévues	516 063,23 €	Réalisées	280 848,00 €
Recettes prévues	516 063,23 €	Réalisées	351 757,06 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			70 909,06 €
Report du résultat de fonctionnement N-1			201 228,23 €
Résultat de clôture, section de fonctionnement			272 137,29 €

• Section d'investissement

Dépenses prévues	226 549,11 €	Réalisées	31 087,58 €
Recettes prévues	226 549,11 €	Réalisées	40 895,51 €
Résultat de clôture section d'investissement			9 807,93 €
Report du solde d'exécution N-1			- 34 701,53 €
Résultat de clôture, section d'investissement			- 24 893,60 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE CUMULÉ : EXCEDENT de 247 243,69 €

Le Maire quitte la salle sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal désigne M. HEYD Jean-Claude pour présider le vote du compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le compte administratif de l'année 2023.

6) 2024-05 – COMPTE DE GESTION 2023

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023 du SGC de Saverne présente le résultat d'exécution suivant :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement : Exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 34 701,53 €	0,00 €	9 807,93 €	- 24 893,60 €
Fonctionnement	235 929,76 €	34 701,53 €	70 909,06 €	272 137,29 €
TOTAL	201 228,23 €	34 701,53 €	80 716,99 €	247 243,69 €

Le Conseil Municipal, constatant que les écritures du compte de gestion de l'exercice 2023 sont conformes à celles du compte administratif présenté par le Maire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2023.

7) 2024-06 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci présente :

- un excédent de fonctionnement de 272 137,29 €,
- un déficit d'investissement de - 24 893,60 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

↳ Affectation en réserve (R 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement	24 893,60 €
↳ Report en fonctionnement (R 002)	247 243,69 €

8) 2024-07 – BUDGET PRIMITIF 2024

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Après présentation, le budget primitif 2024 ci-dessous est **ADOPTÉ à l'unanimité** :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	011 Charges à caractère général	205 410,00 €	013 Atténuations de charges	0,00 €
	012 Charges de personnel	62 600,00 €	70 Produits des services	54 173,00 €
	014 Atténuation de produits	12 500,00 €	73 Impôts et taxes (sauf 731)	32 510,00 €
	65 Autres charges de gestion courante	108 713,00 €	731 Fiscalité locale	179 000,00 €
	66 Charges financières	3 061,19 €	74 Dotations et participations	72 556,00 €
	67 Charges spécifiques	400,00 €	75 Autres produits de gestion courante	33 283,00 €
			76 Produits financiers	0,00 €
	023 Virement à la section d'investissement	226 081,50 €		
	042 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	R002 Report résultat de fonctionnement 2022	247 243,69 €
	TOTAL	618 765,69 €	TOTAL	618 765,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre	Prévisions en €	Chapitre	Prévisions en €
	21 Opérations d'équipement	283 531,50 €	13 Subventions d'investissements	87 862,00 €
	16 Remboursement emprunts et dettes	33 000,00 €	10 FCTVA, taxe d'aménagement (sauf 1068)	1 588,00 €
			1068 Résultat de fonctionnement 2020 affecté	24 893,60 €
	D001 Solde d'exécution négatif reporté	24 893,60 €	165 Dépôts et cautionnements	1 000,00 €
			021 Virement de la section de fonctionnement	226 081,50 €
			040 Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
	TOTAL	341 425,10 €	TOTAL	341 425,10 €

9) 2024-08 – CHASSE COMMUNALE – LOT 515C02 – NOUVEAUX PERMISSIONNAIRES

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Par délibération du 19 janvier 2024, la commune a attribué le lot de chasse N° 515C02 à M. MULLER Philippe et validé trois permissionnaires.

M. MULLER sollicite aujourd'hui l'approbation de deux permissionnaires supplémentaires : il s'agit de Mme MUHLHEIM Gwenaëlle et M. MULLER Valentin.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré,

Vu les avis favorables de la Commission Communale Consultative de Chasse,

Constatant que les 2 candidats remplissent toutes les conditions d'admission (article 10 et 17 du CCT),

à l'unanimité :

- **ÉMET un avis favorable** à la demande de M. MULLER Philippe concernant l'agrément de deux permissionnaires supplémentaires pour le lot n° 515C02,
- **APPROUVE** les candidatures de
 - ✓ Mme MUHLHEIM Gwenaëlle, domiciliée 2A, route du Bischofslaeger à 67710 WANGENBOURG-ENGENTHAL (Freudeneck)
 - et,
 - ✓ M. MULLER Valentin, domicilié 8, rue du Stade à 67270 WILWISHEIM,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

10) 2024-09 – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À PEFC ALSACE

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

La commune de Waldolwisheim est engagée depuis 15 ans dans le programme de certification forestière. Cet engagement, reconductible tous les 5 ans, arrive à échéance le 30 juin 2024.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de reconduire son engagement au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières en Alsace qui engage la commune à respecter les exigences du système de gestion forestière durable PEFC pour l'ensemble de ses parcelles forestières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts, définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de 5 ans ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents en vue du renouvellement de l'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée, à savoir :
 - **20 € de frais d'adhésion pour 5 ans ;**
 - **0,65 € par ha de forêt relevant du régime forestier pour 5 ans.**

11) 2024-10 – TRAVAUX D'EXPLOITATION ET COUPES EN FORÊT COMMUNALE

Délibération rendue exécutoire par son dépôt en Sous-Préfecture de Saverne le 13/03/2024 et affichage.

Le Maire présente le programme des travaux d'exploitation en forêt communale pour l'année 2024. Les prévisions sont les suivantes :

✚ Coupes à façonner (prévisions) :

- Recette brute prévisionnelle des coupes :	HT	25 650 €
- Dépense pour abattage, façonnage et débardage :	HT	13 930 €
- Autres dépenses	HT	1 760 €

Bilan net prévisionnel : HT 9 960 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2024 comme détaillé ci-dessus,
- **DONNE** délégation à l'ONF pour accepter les conditions financières des contrats dans lesquels ses bois seront placés, dans le respect des mandats de négociation donnés par le comité national des ventes de bois communales. L'ensemble des volumes vendus en contrat le sont dans le cadre du dispositif de ventes groupées, prévoyant le reversement des sommes perçues par l'ONF après déduction des frais, fixés à 1% des sommes recouvrées.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

12) DIVERS

RECENSEMENT 2024

Le maire présente les premiers résultats du recensement effectué en début d'année. À signaler près de 90% de démarches par internet et 98% de participation (3 foyers n'ont pas répondu mais la commune a estimé la situation actuelle).

Il faut noter une baisse sensible de la population sédentaire : 524 habitants contre 577 en 2019. La population complémentaire (étudiants, etc) n'a pas encore été communiquée.

TRAVAUX RD283

Dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine routier, la CEA informe que des travaux seront réalisés prochainement sur la RD283 entre Steinbourg et Furchhausen, hors agglomération.

Les travaux consistent à réaliser des purges de chaussée et des reprises localisées en enrobés en vue de réaliser des enduits superficiels en entretien préventif, entre Steinbourg et la RD 41 (Saverne-Strasbourg).

La séance est clôturée à 22h00.

Suivent la signature des membres présents :

WINTZ Marc	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard
STEY Anne	CLAD Céline	DAUPLAIS Éric
DESCHAUME Laurence	GRAFF Carine	HAUMESSER Karin
MEYER Mathieu	POUPEAU Bruno ABSENT	RETTTER Jean-Marie
RUFF Michael	RUSCH Nicolas ABSENT	SCHOTT Bernard